

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
jeudi 25 juin 2026

Convocation:
19 juin 2026

Affichage:
19 juin 2026

Conseillers:

- en exercice: 15
- présents: 12
- votants: 14

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier
M. Philippe Legouet
M Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

M Thomas Pattyn

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Marie-Claude Danet-Boulay

Mme Lily Delaplanche

Mme Noémie Ragot

Mme Linda Poirier

M. Emmanuel Filisetti

M Anthony Bolival

Absents excusés:

M Guillaume Rozel

Mme Anaïs Rousseau donne pouvoir à Claire Pasquier

M. Guénolé Legagneux donne pouvoir à Marie-Line Le Pallec

Secrétaire de séance: M. Emmanuel Filisetti

Ordre du jour :

1. Association Vitalité sérénité : deux séances
2. Balayage commune : étude de devis
3. Subventions aux associations
4. Admission en non-valeur
5. Demande d'un exploitant agricole pour l'acquisition de parcelles Communales
6. Achat imprimante mairie
7. Balade de Chico
8. Réouverture chemins ruraux
9. Usage Maison des associations
10. Devis réparation toiture église
11. Mez'ados
12. Panneaux de signalisation communaux
13. Travaux complémentaires Mez'asso
14. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026 est adopté à

Contre : Abstention : Pour : 14

1. Association Vitalité Sérénité

L'association Vitalité Sérénité organiste des séances de Pilate tous les mardi soir à la salle de fêtes.

L'association souhaite mettre en place une seconde séance par semaine CF mail ci-dessous.

« Mail du 3 juin : nous souhaiterions proposer deux séances à partir de début septembre (toujours les mardis soir) 18h yoga et 19h Pilates (renforcements musculaires). Pourriez-vous transmettre cette proposition au Conseil Municipal s'il-vous-plait ? »

Après en avoir débattu, le conseil décide de valider la demande.

Contre : Abstention : Pour : 14

2. Balayage commune

À la suite de la dénonciation d'une partie du contrat par « ACSES », l'entretien de la voirie n'est plus réalisé (3052.5€ TTC / an).

Les conditions climatiques et les travaux à réaliser en régie ne nous permettent pas de reprendre en charge l'entretien des rues.

Un rappel sur les responsabilités de chacun dans l'entretien de la voirie a été réalisé courant Mai.

En complément, nous devons mettre en place une solution pour l'entretien de notre bourg.

Nous avons donc prospecté différents prestataires pour le passage de balayeuses dans la commune.

Des demandes de devis ont été obtenues pour 6 passages dans l'année :

Entreprise Ledru pour un montant de 1228.20 € TTC

Entreprise AL Balayage pour un montant de 1231.20 € TTC

Le passage d'une balayeuse ne sera pas suffisant. En effet, un nettoyage des trottoirs sera nécessaire en amont pour que le passage de la balayeuse soit efficace.

Après en avoir débattu, le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LEDRU.

Contre : Abstention : Pour : 14

3. Subventions aux associations

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour subventionner les associations locales.

Le [tableau récapitulatif](#) vous est présenté par Jérôme.

Il est suggéré de proposer à la 4CPS la création d'un dossier / formulaire de demande identique pour l'ensemble des communes de la 4CPS pour simplifier les démarches des asso.

Après en avoir débattu, le conseil décide de valider le tableau récapitulatif présenté

Contre : Abstention : Pour : 14

4. Admission en non-valeur

Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par le comptable public au 11 juin 2026 et transmis le 12 juin :

Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Montant restant à recouvrer
2022	T60	706121	4.96
	T60	70611	80.30
2023	T72	706121	4.96
	T72	70611	85.30
2025	T75	70611	0.01
	T75	70611	0.29
Total			175.82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables la somme de 175.82 €, à imputer au compte 6541 du budget assainissement.
- Autoriser Mme Le Maire a signé tout document relatif à ce dossier

Contre : Abstention : Pour : 14

5. Demande d'un exploitant agricole pour l'acquisition de parcelles communales

M Gaucher s'est installé depuis peu sur la commune en tant qu'exploitant agricole et vient d'obtenir l'accord de la DDT pour la construction d'un poulailler de 30000 poules pondeuses ; il va reprendre les parcelles communales exploitées par M Rémy François, parti en retraite fin 2024.

Il souhaite acquérir les parcelles C1096, A 248 et A249 qui représentent une surface Totale de 2,0394 Ha.

Les terres sont actuellement louées au montant de 804€ /an.

Compte tenu des estimations de la SAFER, le montant de la vente de ces terrains serait proposé à 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre les terrains à M. Gaucher Paul et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contre : Abstention : Pour : 14

6. Mairie : achat imprimante

L'imprimante sharp de l'accueil a été achetée en 2012 et depuis 2020, nous n'avons plus de contrat de maintenance. La restitution des copies est de moins en moins propre et selon notre prestataire informatique, il ne serait pas judicieux de la faire réparer.

De ce fait, nous avons étudié l'achat d'une nouvelle imprimante.

Nous consommons approximativement **10 ramettes de papier A4 par an**, nous imprimons environ **5 000 feuilles/an**, soit à peine 400 pages par mois. C'est un volume relativement faible pour une mairie. Le critère principal n'est donc pas la vitesse, mais plutôt la **fiabilité**, le **coût des toners**, la **numérisation**, le **format A3** et la durée de vie de la machine.

Notre choix s'oriente vers une Imprimante Brother MFCJ6960DW à environ 600 € (tarif maximum constaté) et le tarif des packs cartouche XL sont d'environ 190€ (3000 pages NB + 2000 / couleur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'achat de l'imprimante.

Contre : Abstention : Pour : 14

7. Balade de Chico

À la suite d'une prise de contact initiée par l'association « Les Balades de Chico », nous avons rencontré sa représentante afin de découvrir ses actions et ses objectifs. Cette association œuvre pour l'amélioration du quotidien des personnes à mobilité réduite en favorisant l'accès aux loisirs de plein air grâce à la promotion de parcours de promenade adaptés à différents types de handicap et de mobilité.

Dans cette optique, elle a développé une plateforme recensant des itinéraires préalablement testés et évalués par ses membres, puis classés selon leur niveau d'accessibilité.

Lien Présentation

Cette démarche s'inscrit pleinement dans un objectif d'intérêt général, en contribuant à une meilleure inclusion des personnes à mobilité réduite et à l'égalité d'accès aux espaces naturels et de loisirs.

L'adhésion à l'association permettrait également de valoriser les circuits de randonnée et de balade présents sur le territoire communal, en mettant en avant leur niveau d'accessibilité auprès d'un large public.

Les communes adhérentes bénéficient notamment :

- d'un diagnostic et d'un rapport d'expertise sur les parcours proposés sur leur territoire ;
- d'une mise en valeur de la commune sur le site internet de l'association ;
- de la publication et de la promotion des événements inclusifs organisés par la commune sur le site internet, l'application mobile et les réseaux sociaux des Balades de Chico.

Au-delà de ces services, ce partenariat offrirait à la commune une visibilité positive et des flux de clients potentiel pour le commerce de la commune.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 0.2€/ habitant
- 100€ / an pour la com sur les évènements
- Forfait de 180€ pour la mise à disposition de panneaux

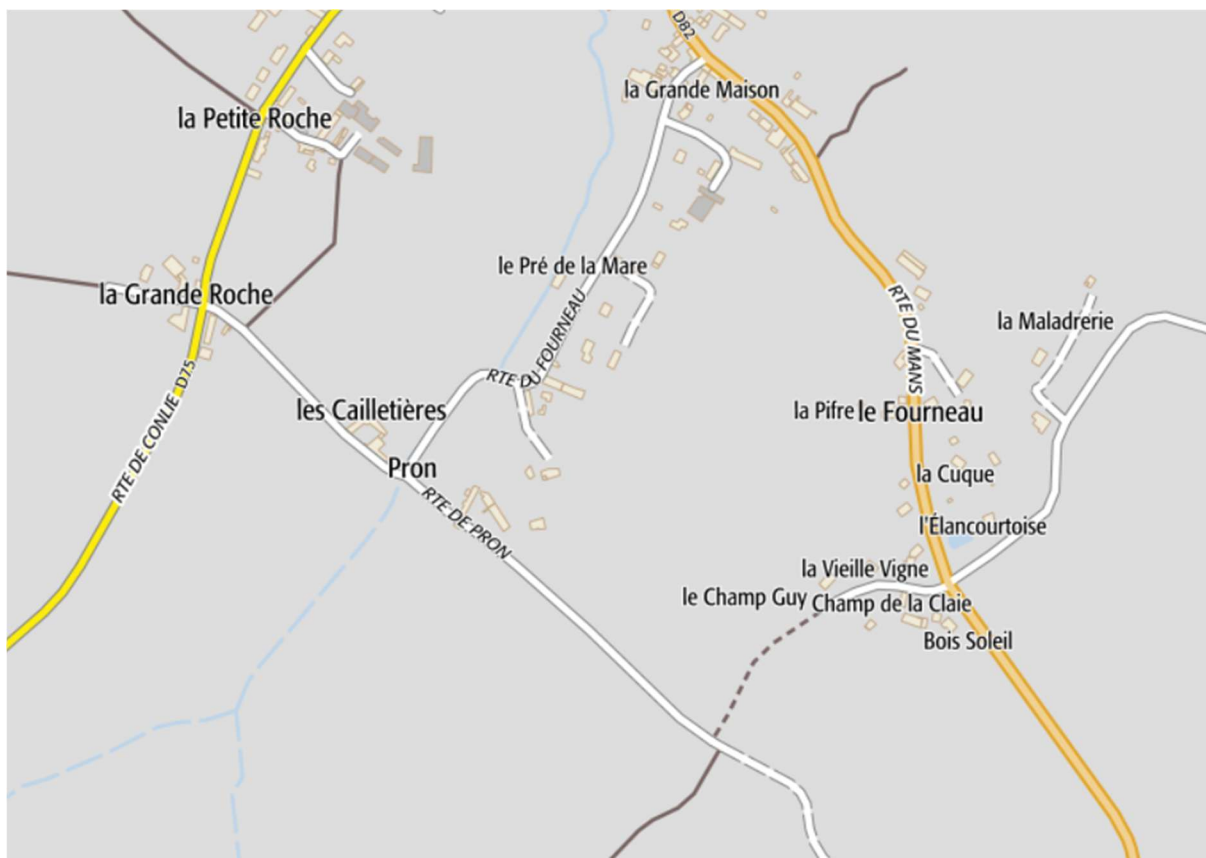
L'association propose de faire la gratuité pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer aux balades de Chico.

Contre : Abstention : Pour : 14

8. Réouverture chemins ruraux

Dans le cadre de la réouverture et de la valorisation des chemins ruraux, nous avons identifié le chemin impasse de la claie qu'il serait intéressant de rouvrir pour permettre la création d'une boucle vers le vieux Lavardin limitant la marche sur la départementale.



La réouverture du chemin nécessite des travaux pour lesquels un devis vous est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de lancer la commission chemins ruraux afin de faire un diagnostic complet du patrimoine de Mézières.

9. Usage Maison des associations

Les travaux de rénovation se terminent et permettront une exploitation à compter de la rentrée de septembre 2026. Le conseil est sollicité pour fixer ensemble les modalités d'usage de cette maison dite « Maison des associations » et les retours attendus à moyen terme.

Cadre général d'usage

Pour préparer la communication autour de la disponibilité prochaine de la Mez'Assos et lancer un appel aux futurs utilisateurs, le conseil est invité à définir le cadre général d'usage, c'est-à-dire :

- Le public concerné : associations, particuliers, entreprises
- Conditions tarifaires : Gratuité pour les associations ouvertes aux habitants de la commune. Tarif à déterminer pour les autres usages

Convention particulière avec l'association Coquille de bois

Nous avons rencontré les représentants de l'association Coquille de bois pour faire la visite des locaux et discuter de l'éventuelle installation de l'association dans les locaux de la maison des associations.

La visite des lieux a permis de vérifier que la salle de droite et le local extérieur sont suffisants pour stocker la majorité des jeux détenus par l'association.

Ce nouveau local pour l'association pourrait permettre à plus de personnes de profiter des jeux.

En effet, certaines personnes n'osent pas forcément se rendre au domicile d'un particulier pour emprunter des jeux ou venir jouer.

Cela permettrait également à d'autres membres de l'association de venir plus facilement en relai des représentants actuels pour la gestion de l'association (tenue de permanence, livraison des jeux extérieurs, ...).

Les représentants de l'association attendent maintenant notre proposition de convention d'utilisation des locaux pour avancer dans la réflexion et engager ou non une installation de l'association dans la Mez'Assos.

Ils seront particulièrement attentifs à l'éventuel tarif et à la durée minimum de la convention. Ils ont également exprimé le fait qu'ils ne souhaitaient pas s'engager davantage en termes de permanences.

Le conseil municipal est invité à définir les critères principaux de la convention :

Tarif : gratuit

Pas de sous-location ou mise à disposition gratuite à d'autres associations

Durée minimum d'engagement de la commune : 2 ans

Salle dédiée + local extérieur fermés à clé pour l'installation et le stockage des jeux.

Nos attentes à moyen-terme

À réfléchir

La maison des associations est en projet initié et porté par l'ancien conseil.

Il est proposé au nouveau conseil de s'exprimer sur les retours à moyen terme attendus de la maison des associations.

Après avoir partagé et mis en commun les différentes visions, il est proposé au conseil de définir ensemble un objectif minimum de fréquentation à atteindre à moyen terme (ou autre indicateur à choisir ensemble) nous permettant d'apprécier plus objectivement la réussite de ce projet.

Se renseigner sur capacité d'accueil du local

10. Devis réparation toiture église

Des fuites ont été constatées lors des épisodes de pluie de mai. Une déclaration a été faite à l'assurance pour laquelle nous attendons le retour.

L'entreprise Tellier – Suteau a été sollicitée pour chiffrer les réparations nécessaires.

Compte tenu de la vétusté de l'église et des éventuels travaux à prévoir, le conseil est interrogé sur la réalisation d'une nouvelle collecte de don organisée avec la fondation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis de l'entreprise Tellier -Suteau et le lancement d'une nouvelle collecte de dons via la fondation du patrimoine.

Contre : Abstention : Pour : 14

11. Méz'ados

L'opération Méz'ados a rencontré un franc succès auprès des jeunes du village mais moins auprès des encadrants. A ce jour, seulement 5 bénévoles se sont manifestés dont 4 membres du conseil municipal.

Volontaires supplémentaires ? Noémie en juillet, Anthony en août, Marie-Claude en juillet, Claire le 08/07^e et en août.

Répartition des jeunes ?

12. Panneaux de signalisation communaux

La DDT nous a informé que la signalisation locale fixée sur les mâts de signalisation directionnelle est déconseillée, voire refusée, car elle peut créer de la confusion, surcharger l'information pour l'utilisateur et altérer la hiérarchisation des messages routiers. Il est donc nécessaire d'installer ce type de signalisation sur des supports distincts et adaptés.

De ce fait, une charte graphique vous a été proposée lors du CM du 28/05/2026 et les panneaux suivants sont envisagés :



Point numéro 1 : panneau A1 indiquant salle polyvalente, parc de loisir, jardin des prés verts, mairie, camping

Point numéro 2 : 2 panneaux A1 indiquant parking, école, commerce

Point numéro 3 : 2 panneaux indiquant église, commerce, mairie, salle polyvalente, parc de loisir, jardin des prés verts et camping

Point numéro 4 : 1 panneau indiquant cimetière, parking, école

Les tarifs sont de 40€ TTC pour un format A1 (60*85cm)

Ajouter logo Mézières, + bar restaurant

13. Devis complémentaire Méz'Asso

Lors d'une visite de la maison des associations, nous avons constaté que la porte intérieure entre le sas d'entrée et la pièce principale était trop basse.

En effet, celle-ci mesure 195cm de haut.

Sachant que la dalle avec le carrelage remontent de 13cm, l'ouverture ne ferait plus que 180 cm ce qui représente un risque sécurité pour les usagers.

En conséquence, il est nécessaire de rehausser l'ouverture.

Un devis vous est présenté en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis présenté.

Contre : Abstention : Pour : 14

14. Questions diverses

- Fête des Méziérois organisation – vérifier PB micro
- CR réunion comice
- Point Inauguration parc
- Téléphone de fonction pour secrétaire et adjointe communication

Prochaine date : mardi 28 juillet

La présidente de séance: Linda Poirier

Le secrétaire de séance: Emmanuel Filisetti